



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucou d'Argonne

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Pauline ASTOLFI.

Les membres présents du CM sont: Mme Pauline Astolfi, Mr Jean-Michel Geoffroy, Mme Sandrine Gauthiez, Mr Cédric François, Mme Jeanne-Marie Amat, M Thierry De Marrez.

Les membres excusés avec pouvoir sont : Mme Honorine Pierson qui donne pouvoir à Mr Jean-Michel Geoffroy.

Mme Sandrine Gauthiez a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le compte-rendu du conseil municipal du 07 mars 2024 a été adopté.

Examen et Vote des comptes de gestion de l'année 2023 du budget commune et du budget forestier

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Vote du compte administratif 2023 de la commune

Table with 8 columns: Results 2022, Investment share, 2023 expenses, 2023 revenues, 2023 result, Integration, and Results 2023. Rows include INVESTISSEMENT, FONCTIONNEMENT, TOTAL, and RAR (RAR Dépenses, RAR Recettes).

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0



DEPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

CANTON DE CLERMONT EN ARGONNE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucou d'Argonne

Vote du compte administratif 2023 de la forêt

	Résultats à la	Part affectée à	Dépenses	Recettes	Résultat	Inté	Résultat à la
	Clôture 2022	l'investissement	2023	2023	2023	grati	Clôture 2023
						on	
INVESTISSEMENT	51 514,92 €		153 086,28 €	78 485,08 €	-74 601,20 €		-23 086,28 €
FONCTIONNEMENT	186 641,45 €	78 485,08 €	17 035,61 €	181 743,71 €	164 708,10 €		272 864,47 €
TOTAL	238 156,37 €	78 485,08 €	170 121,89€	260 228,79€	90 106,90 €	0 €	249 778,19 €

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Affectation des résultats

Commune :

Résultat d'investissement reporté 116987.67€
Résultat reporté de fonctionnement 30675.59€

Forêt:

Résultat d'investissement reporté -23086.28€
Affectation complémentaire en réserve 23086.28€
Résultat reporté de fonctionnement 249778.19€

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Vote des taux des Impôts locaux :

- taxe d'habitation : 9.52 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.55 %
- cotisation foncière des entreprises :8.71%

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Vote du budget primitif 2024 COMMUNE:

Investissement :
Dépenses 81100€
Recettes 144833.49€



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 Commune de Montfaucou d'Argonne

Fonctionnement :
 Dépenses 270643€
 Recettes 270643€

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Vote du budget primitif 2024 FORÊT:

Investissement :
 Dépenses 77972.56€
 Recettes 106716.28€

Fonctionnement :
 Dépenses 33373.21€
 Recettes 292878.19€

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Vote des subventions aux associations :

La commune de Montfaucou d'Argonne apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus.

Lors du précédent Conseil municipal du 7 mars 2024, Madame le Maire avait énuméré les différentes associations qui ont fait la demande ainsi que les sommes demandées .

Un débat a lieu entre les membres du Conseil Municipal .

Il est décidé d'attribuer :

- Ecole de la Tour : 600€
- DOJO : 600€
- Loups de Damvillers : 0€
- ADMR : 150€
- USAM : 25€
- Sapeurs pompiers : 600€
- Fédération meusienne André Maginot : 0€
- FC Varennes : 100€
- Montfaucou de France : 0€

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Fongibilité des crédits :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'avec la nomenclature M57 il peut être décidé d'autoriser le Maire , organe exécutif, d'effectuer des virements de crédits dans chaque section du budget à hauteur de 7.5% des dépenses réelles .

Madame le Maire ne souhaite pas avoir cette prérogative . Dès lors qu'il y a un besoin de trésorerie dans une section , un Conseil municipal sera convoqué pour prendre une décision modificative.

Pour : 0 Abstention : 0 Contre : 7



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montfaucon d'Argonne

Adhésion PEFC :

certification de la gestion forestière durable des forêts.

Madame le Maire expose au Conseil la possibilité pour la commune de s'engager au processus de certification PEFC afin de:

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes,
- accéder aux aides publiques en lien avec la forêt (principalement en rapport
- bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt,
- participer à une démarche de filière en permettant aux entreprises locales d'être plus compétitives.

Il est important de noter que cette certification reprend des process que nous appliquons déjà dans notre forêt.

Cédric François demande s' il est possible de sortir de la labellisation si les contraintes sont amenées à évoluer.

Madame Le Maire répond qu'en cas de modification, un courrier est envoyé et nous pouvons choisir de continuer l'adhésion ou non.

Madame le Maire précise que l'adhésion est de 400€, renouvelable tous les 5 ans.

Jeanne Marie Amat demande si cela s'applique à une parcelle ou à plusieurs.

Madame le Maire répond que c'est global, pour toute la forêt.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

De s'engager dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Montfaucon d'argonne possède dans le région Grand Est ;

De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune, celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement, le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, le Conseil s'engage à respecter l'article R124-2 du code forestier, la totalité de la surface à déclarer est de 503.62 hectares sous aménagement.

De respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans notre forêt. D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la commune est engagée pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, le Conseil aurait le choix de poursuivre son engagement ou de le résilier par courrier adressé à PEFC Grand Est.

D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents que la commune conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.

De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.

De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.

D'informer PEFC Grand Est dans un délai de six mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.

De désigner le maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucou d'Argonne

Questions diverses :

Madame AMAT demande si la commune possède un vidéoprojecteur . Madame le Maire précise que l'ONF nous le prête régulièrement, mais qu'il pourrait aussi être possible d'investir, nous allons voir pour des devis.

-Monsieur PEROT Michel a réservé une concession au cimetière mais voudrait changer d'emplacement. Madame le Maire demande si sur le principe le Conseil serait d'accord, pour prévoir une délibération en ce sens . Les conseillers sont d'accord . La délibération sera inscrite au prochain ordre du jour, il était trop tard pour ce conseil.

-CÉDRIC FRANÇOIS veut savoir s'il reste des places au columbarium . Madame le Maire répond qu'il est effectivement complet, mais qu'il reste de la place dans le jardin du souvenir. Nous nous étions renseignés il y a quelques années, et le montant était important (plus de 5000€ pour un double emplacement, de mémoire. Nous allons nous renseigner et faire le tour des prix.

-Concernant les travaux de la boulangerie : il y avait une fuite dans la toiture , l'entreprise Sohiez l'a réparée gratuitement . Un devis a été demandé pour refaire les plafonds car la laine de verre était gorgée d'eau . Les travaux sont estimés à 6000€ ht

La date d'ouverture prévue de la boulangerie sera le 1er juin 2024 . Il y aura deux emplois : un emploi à temps plein et un mi-temps . Madame MÛRE serait embauchée pour le temps plein . Il y a eu trois candidatures pour le mi temps.

La porte d'entrée n'est pas sécurisée , n'est pas d'accès PMR , a une largeur réduite . C'est une porte de récupération qui a été mise à l'époque.

Madame le Maire demande s'il ne faudrait pas faire poser une vraie porte d'entrée Sécurité et avec accès PMR . Le Conseil est pour cette proposition.

Monsieur RENAUX appliquera de la peinture sur les murs . Une porte sera mise en place entre les deux locaux (privé et professionnel) .

Madame le Maire rappelle que la boulangerie RENAUD effectuera une livraison, chaque matin, de produits frais, viennoiseries, traiteur, petite épicerie, gâteaux ...ouverture au début de 6 heures à 13 heures . Pour l'instant, pas d'ouverture le soir . L'idée est de partager l'espace de la machine à pizzas pour y coller une machine à pains et ainsi pouvoir dépanner pour le reste de la journée . La boulangerie RENAUD va investir dans beaucoup de matériel (étagères, trancheuse...) . Il y a un accord sur le loyer qui reste le même .

La vitrine réfrigérée actuelle est très usagée et plus du tout aux normes actuelles (plus de 50 ans à priori). Il faut prévoir l'achat d'une banque(=vitrine) qui restera la propriété de la commune. Le coût maximum est de 30000€ (6m50 avec une partie froide et chaude) . Il y a une garantie et c'est solide .

Cédric FRANÇOIS demande si il serait envisageable de demander un engagement écrit avec la boulangerie RENAUD pour qu'ils s'engagent sur une durée.

Madame le Maire demande quelle durée lui semblait bonne et qu'elle n'est pas contre l'idée, bien qu'aux vues des investissements qu'ils vont faire de leur côté, ils donnent l'impression de vouloir quelque chose de pérenne.

Cédric FRANCOIS répond trois ans par exemple.

Madame le Maire va leur proposer et pense que cela ne leur posera pas de soucis. Elle rappelle tout de même que l'investissement dans la banque ne serait de toute façon pas perdu et que 40 000€ (travaux compris) pour maintenir l'activité est correct aux vues de l'importance du service à rendre aux habitants.

Monsieur FRANCOIS est d'accord pour investir s' il y a un engagement. Les autres conseillers acquiescent.

La boulangerie aura un stand lors de la brocante du 28 avril 2024 .



DEPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montfaucon d'Argonne

-Monsieur HICHENBERGER nous fait part que lorsqu'il pleut , l'eau rentre dans sa maison . Elle descend du champ derrière le chemin des loups . Faut-il faire une tranchée ? Il y a un drain qui descend dans le caniveau . Une conduite passe dans le pré , peut être y a-t-il une fuite ? Il est demandé à monsieur FRANÇOIS d'aller constater si cela est récurrent ou ponctuel.

Madame le Maire demande si la commune doit adhérer à Argonne Pôle Naturel Régional . La cotisation est de 30€.

Jeanne Marie AMAT s'interroge sur les réelles actions menées par l'association.

Madame le Maire est d'accord et précise qu'au delà du projet du PNR, les actions réellement engagées ne lui semblent pas évidentes.

Il est proposé de ne pas y adhérer.

Madame le Maire demande si la commune doit adhérer au Souvenir Français . La cotisation "membre bienfaiteur" est de 20€ .

Jeanne Marie AMAT rappelle qu'ils ont participé au monument aux morts du cimetière. La commune va cotiser.

Madame le Maire valide avec LEADER la semaine du 15 avril 2024 la demande de subvention en présentant la balade numérique installée sur le village. Un aperçu de l'application est montré aux conseillers par madame le Maire.

Elle remercie madame et monsieur AMAT , bénévoles, pour les textes , photos, nombreuses recherches et travail d'écriture fourni ...projet commencé en juin 2020 avec Monsieur MATHIEU. Inauguration de la Balade Numérique le week-end des 22 et 23 juin 2024 avec une visite sur les lieux, une inauguration suivie d'une conférence. Un article sera présenté dans le prochain Faucon Le Sache.

Madame le Maire informe le conseil, que, sollicitée par Monsieur MATHIEU, elle a refait le tour de l'église pour constater les dégradations des murs intérieurs suite aux infiltrations. Elle a demandé à l'entreprise Varnerot de faire un devis pour reprendre les pierres manquantes sur la façade face au vent et à la pluie. Nous sommes en attente du devis.

Sandrine Gauthiez précise que la commission fleurissement a eu lieu le 26 mars. Les bacs vont être reflouris moitié en annuelles moitié en vivaces. Cette année il a été décidé de travailler avec les Jardins d'Armelle à Stenay. L'arbre de la liberté pourrait être remplacé par un Albizia.

Les pots devant la mairie seront percés pour permettre un meilleur écoulement de l'eau de pluie.

L'allée de rosiers sera rallongée à l'église.

Familles Rurales s'est engagée à participer au fleurissement comme l'année dernière.

Madame le Maire informe le conseil que le bac fontaine (près de l'arrêt de bus) a été remis en état comme demandé par le conseil. Les travaux sont terminés.

Madame le Maire souligne qu'aux vues de la situation financière très bonne de la commune, il serait intéressant d'envisager des investissements, par exemple continuer la rénovation des logements communaux.

Les conseillers sont plutôt d'accord.

Madame le Maire demande alors quelle priorité nous pourrions donner, logements de la ferme ? Gendarmerie, Presbytère ?

Les conseillers sont plutôt d'accord pour s'occuper en priorité du presbytère qui a un intérêt patrimonial et une bonne situation, ainsi qu'un jardin ce qui est un plus pour la location.

Madame le Maire propose qu'on en reparle lors d'un prochain conseil et que nous puissions voir les études possibles et les démarches.



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montfaucou d'Argonne

Cédric Francois dit qu'il n'a pas encore reçu les devis qui ont été demandés à la société Marchand pour la problématique des soucis de hauteur de trottoir au niveau de la patte d'oie entre rue d'Espagne et rue Poincaré.

Les conseillers sont d'accord sur le fait qu'il serait possible et utile d'envisager une rénovation des trottoirs, en complément ou à la place des logements ?

Madame le Maire dit qu'il serait aussi possible d'envisager les deux: en fonds propres pour les trottoirs et avec un emprunt pour les logements. Elle rappelle que la commune n'a pas d'emprunt sur le budget communal.

Il est décidé d'attendre le devis pour avoir une idée des tarifs, de se renseigner sur les aides possibles en terme de voirie, et de mettre ce point au prochain conseil municipal.

Les conseillers sont d'accord.

Cédric François demande si le fossé de la route de Nantillois va être curé.

Madame le Maire répond qu'elle a prévenu l'ADA et que c'est à eux de venir. Il faudra probablement les relancer si cela n'est pas fait.

Madame le Maire précise qu'elle a appris que les lignes blanches de la rue Poincaré ne seront pas refaites par le département: c'est un poste qui est maintenant à charge des communes, d'où le fait que dans la plupart des communes la ligne n'est pas retracée.

Cédric François demande pourquoi les branches coupées par Artopia sont dans une sorte de fossé et si nous sommes au courant.

Madame le Maire répond que oui, c'est un terrain communal: le jour de la dépose le chemin était impraticable aux vues des conditions météo vers la carrière, et aux beaux jours, les branches y seront transférées.

Cedric Francois demande si les branches seront élaguées dans le chemin de la pissote.

Madame le Maire demande si ce n'est pas ce qui a été déjà fait par l'entreprise (vu au dernier conseil) ?

Cédric Francois explique que non, le devis ne concernait pas les branches;

Madame le Maire va faire passer la consigne à l'employé communal.

Madame le Maire explique qu'effectivement, il y aura un erratum dans le prochain FLS concernant l'article sur les nuisances sonores. Il a été remanié sans être relu, et est effectivement incompréhensible. Elle souligne que vu le mois de parution, c'était presque un poisson d'avril et qu'elle ne doute pas que les gens aient compris qu'il n'était pas autorisé de tondre la nuit.

Madame le Maire demande si il y a des questions dans l'assistance:

Une personne dans le public demande s'il est possible d'avoir la venue sur la commune d'un conseiller France service pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer.

Madame le Maire répond qu'à priori oui, et qu'elle va se renseigner et donner les informations.

Une personne dans le public demande si l'appareil à pizza est toujours d'actualité.

Madame le Maire précise qu'à priori oui, il y a eu un changement de commercial dans l'entreprise qui a un peu tout retardé mais que les démarches sont en cours.

Madame le maire informe que les travaux dans l'ancienne poste sont quasiment terminés, et que Mr et Mme Leclerc pourront bientôt y emménager quand ils seront terminés.

FIN DE SÉANCE 23H10